Le Cher canalisé et ses barrages : le bras de fer est engagé

NR
FÉVRIER 2006

Si les barrages sur le Cher sont abandonnés, la navigation de plaisance est condamnée. L'État, propriétaire de la rivière, veut " refiler le bébé " aux collectivités locales.

Tout est important pour faire vivre le Cher, qui devrait être prochainement classé au Patrimoine mondial de l'Unesco.
(Photo archives NR, Jean Decosse)

Le Cher est une rivière d'État. Et l'État veut « *refiler le bébé* », comme on dit familièrement, aux collectivités locales. Le bébé, avec l'eau du bain, si on ose dire. C'est-à-dire le Cher, ses barrages et les gros investissements qui vont avec.

Côté Loir-et-Cher, l'aménagement de la rivière est un fiasco financier. « *Les élus ont jeté l'éponge* » dit-on. Côté Indre-et-Loire ? Il y a des craintes. A tel point qu'une nouvelle association vient de naître, sur Véretz, baptisée : *Les Amis du Cher canalisé*. Son président, André Champion, n'a pas encore communiqué sur celle-ci : « *Nous avons une réunion ave le syndicat du Cher le 3 mars. Notre souci ? Baliser les eaux dangereuses et aménager des passes à poissons dès 2007, le tout pour naviguer. On ne peut déjà plus remonter jusqu'au canal du Berry ni descendre en dessous de Larçay* ».

Les Amis du Cher canalisé sont des propriétaires de petits bateaux de plaisance. Forte d'une trentaine de membres, cette association veut donner un coup de main pour « *sauver la rivière* ». Celle-ci en a bien besoin. Comme l'explique Vincent Loison, le technicien en chef du syndicat du Cher canalisé : « *Notre mission dure depuis 1955. Nous voulons continuer à exister. Nos sept barrages seront mis en place au printemps, comme d'habitude. Mais, il y a beaucoup d'incertitudes, administratives et techniques* ».

L'État veut donc transférer la rivière à des collectivités locales. Dans l'immédiat, il a accordé au Syndicat du Cher canalisé une autorisation d'exploitation provisoire, jusqu'à fin 2007. Et une étude est lancée depuis décembre pour faire le point de ce qui va et de ce qui cloche, de Selles-sur-Cher à la confluence avec la Loire. Les questions posées ? Faut-il conserver les barrages ou pas ? Que faire pour le patrimoine, le tourisme, l'économie locale, l'environnement, les randonnées et itinéraires à vélo comme sur la Loire ? Et les pompages agricoles ? « *On voit mal le Cher sans ses barrages ! Les gros partenaires seront la région et les départements* » dit-on au syndicat, où adhèrent des communes comme Tours, Saint-Pierre, Saint-Avertin. Les maires de ces villes sont inquiets.

Faut-il supprimer les barrages ?

Yvon Thalineau, président du Syndicat du Cher, maire de Véretz, constate que le passage de témoin entre l'État et les collectivités locales se fait « *avec des grincements de dents* ». L'enjeu est énorme, et l'État a « *laissé tomber la rivière depuis longtemps* », se dit-il. Cela coince en particulier avec le ministère de l'Écologie, « *qui préfère les rivières sauvages* » précise le maire. Il ajoute : « *Justement, on a créé des équilibres écologiques avec les barrages. Ne les détruisons pas !* »

Des élus sont irrités car « *tout le monde ne joue pas le jeu* » dans l'affaire. Exemple, le Conseil supérieur de la pêche pour les passes à poisson, ou des architectes qui veulent revenir aux barrages en pierre, comme autrefois, mais à quel prix...

« *Le Cher va être classé dans le périmètre Patrimoine mondial de l'Unesco, de la confluence jusqu'à Chenonceau, cette année* », conclut Yvon Thalineau. Ce n'est pas le moment de « *tout laisser tomber à l'eau* ».

Olivier POUVREAU